



## Trail des Rives de l'Indre Règlement 2026



### **Lieu, date et nature de la compétition**

Ce règlement s'applique aux épreuves Trail des Rives de l'Indre 2026 organisée le Samedi 19 septembre 2026 et le Dimanche 20 septembre 2026 à La Châtre.

La manifestation pédestre, objet du présent règlement est interdite à tous engins à roues, hormis ceux de l'organisation ou acceptés par celle-ci.

La manifestation est interdite aux animaux.

**SAMEDI 19 SEPTEMBRE 2026**

Distances	Catégories	Horaire de départ	Lieu de départ	Lieu d'arrivée
La Boucle des Tazons 7,5 km – 200D+ Répétition de 10 boucles	ESP/SE/MA	16H00	Place de l'Abbaye – LA CHATRE	MJCS – LA CHATRE
La Nocturne 7,5 km – 200D+	CA/JU/ESP/ SE/MA	20H30		

### DIMANCHE 20 SEPTEMBRE 2026

Distances	Catégories	Horaire de départ	Lieu de départ	Lieu d'arrivée
Trail des Beurdirs 5 Km – 50D+	MI/CA/JU/E SP/SE/MA	9H30	Place de l'Abbaye – LA CHATRE	MJCS – LA CHATRE
Trail des Beurlots 13 Km – 150D+	CA/JU/ESP/ SE/MA	9H00		
Trail des Fafiots 24 Km – 400D+	JU/ESP/SE/ MA	8H30		

#### **Organisateur**

L'organisation du Trail des Rives de l'Indre de La Châtre est réalisée par la section Athlétisme de l'Union Sportive de La Châtre.

Responsable Juridique : Sonia Chevalier, Chemin des Petites Bordes 36400 La Châtre – 0785879850 – [kilo.romeo@hotmail.fr](mailto:kilo.romeo@hotmail.fr)

Responsable Organisation : Laurent Dufregne, 15 Rue Barbadault 36400 La Châtre – 0608990211 - [l\\_dufregne@orange.fr](mailto:l_dufregne@orange.fr)

# **La Boucle des Tazons**

## **Le Dernier Homme et La Dernière Dame Debout**

### **Concept**

- Chaque boucle fait 7,5 km et 200 D+
- Le temps maximum autorisé pour une boucle est de 60 minutes
- Tout coureur n'ayant pas franchi la ligne après 60 minutes est éliminé
- La course se déroule sur un nombre maximum de 10 boucles
- Chaque boucle démarre à l'heure pile.

Exemple: un coureur qui termine une boucle en 45 minutes ne sera autorisé à repartir sur la suivante qu'à l'heure pile qui suit et pas avant. Il devra donc patienter en zone neutre de repos/ravitaillement.

- L'heure de départ de la 10<sup>ème</sup> et dernière boucle est fixé à 1h00
- L'assistance (en zone de ravitaillement) est autorisée
- Les Pacers (assistance sur le parcours) ne sont pas autorisés sur le parcours
- Tout participant absent dans le SAS de départ au moment de l'heure de départ sera éliminé
- Pour être déclaré vainqueur, un coureur doit soit terminer la dernière boucle seul (en moins de 60 minutes), soit cumuler le temps de course le plus rapide sur l'ensemble des 10 boucles
- Seuls ceux qui finiront le dernier tour dans les temps seront déclarés Finishers

### **Récompenses**

- Tous les participants à la course « La Boucle des Tazons », recevront une récompense dans la limite des 150 premières inscriptions,
- Les trois derniers coureurs (femme et homme) ayant cumulé les temps de course les plus rapides recevront une dotation
- Une dotation est également prévue pour l'homme et la femme ayant réalisé le tour le plus rapide sur la course
- Remise des prix le dimanche 20 septembre 2026, environ 15 minutes après l'arrivée des derniers concurrents de la dernière boucle (vers 2h15)
- Présence obligatoire des récompensés à la remise des prix

### **Prix et Inscriptions**

- 30 euros pour un coureur licencié FFA et 32 euros pour un coureur non licencié
- Les droits d'inscription doivent être obligatoirement réglés lors de l'inscription sur le site [www.courir36.fr](http://www.courir36.fr)
- Ravitaillement salé/sucré/chaud/froid/liquide et solide à chaque boucle (pas de ravitaillement sur le parcours)
- Inscription limitée aux 150 premiers dossards
- Inscriptions uniquement sur le site [www.courir36.fr](http://www.courir36.fr) à compter du 1<sup>er</sup> Mai 2026

➤Aucune inscription ne pourra être prise sur place

## **Infos pratiques**

- Départ le samedi 19 septembre 2026 à 16 heures
- Remise des dossards le vendredi 18 septembre 2026 de 18h00 à 20h00 et le samedi 19 septembre 2026 à partir de 14h00 sur place à la Maison des Jeunes, de la Culture et des Savoirs de La Châtre
- Accès à la zone neutre à partir de 14h30 (soit 1h30 avant le départ)
- Espace individualisé pour chaque concurrent(e)
- Espace ravitaillement dédié (salé/sucré/chaud/froid/liquide et solide)
- Point sécurité et soins dédié
- Douches, vestiaires et sanitaires et espace accompagnant sur place à la Maison des Jeunes, de la Culture et des Savoirs de La Châtre
- Bar et petite restauration, animation musicale (concert) durant toute la durée de l'évènement

## **CONDITIONS DE PARTICIPATION**

### Âge minimum :

L'inscription est ouverte aux personnes ayant 20 ans révolus au jour de l'épreuve c'est à dire nées avant le 19 septembre 2006. Celle-ci est donc ouverte aux catégories de licence FFA (saison 2026-2027) Espoir, Senior et Master.

### Licence ou PPS validé :

Afin de valider son inscription, chaque participant devra fournir à l'organisation :

- soit une copie de sa licence FFA
- soit démontrer être à jour de son Parcours Prévention Santé

Aucun autre document ne sera accepté.

### Engagements :

Les inscriptions se feront uniquement sur le site [www.courir36.fr](http://www.courir36.fr)

Les inscriptions seront fermées le Vendredi 18 septembre 2026 à 18 heures ou dès l'atteinte du nombre de 150 pré-inscrits

Une inscription sur liste d'attente sera possible pour profiter de tout abandon de dossards

### Athlètes Handisport :

La topologie du parcours, ainsi que la difficulté du parcours ne permettent pas l'accueil des athlètes en fauteuil, et/ou en conditions de handicap moteur et cérébral.

## **AUTRES CONDITIONS TECHNIQUES**

Briefing d'avant course :

Un briefing de l'organisation aura lieu le samedi 19 septembre 2026 à 15h45 à la Maison des Jeunes, de la Culture et des Savoirs de La Châtre, afin de communiquer aux participants les dernières informations concernant l'épreuve et/ou les conditions météorologiques.

La présence de tous les participants est indispensable.

En fonction des prévisions météorologiques, l'organisation pourra annoncer une modification du parcours voire une annulation de l'épreuve.

Équipement et matériel obligatoires et conseillés :

Il est obligatoire pour chaque participant de disposer d'une lampe frontale chargée, d'une couverture de survie, d'un téléphone portable chargé et de batteries de recharge.

L'équipement pourra être adapté en fonction des conditions météorologiques

# La Nocturne

## Concept

- Une course pédestre, en condition nocturne, est organisée sur une seule boucle en parallèle de la Boucle des Tazons
- La boucle fait 7,5 km et 200 D+
- Il n'y a pas de temps maximum autorisé pour terminer la boucle

## Récompenses

- Tous les participants à la course « La Nocturne » recevront une récompense dans la limite des 150 premières inscriptions
- Les trois premiers coureurs (femme et homme) recevront une dotation
- Remise des prix le samedi 19 septembre 2026, environ 15 minutes après l'arrivée des derniers concurrents (vers 22h15)
- Présence obligatoire des récompensés à la remise des prix

## Prix et Inscriptions

- 8 euros pour un coureur licencié FFA et 10 euros pour un coureur non licencié FFA
- Les droits d'inscription doivent être obligatoirement réglés lors de l'inscription sur le site [www.courir36.fr](http://www.courir36.fr)
- Ravitaillement salé/sucré/chaud/froid/liquide et solide à la fin de la course (pas de ravitaillement sur le parcours)
- Inscription limitée aux 150 premiers dossards
- Inscriptions uniquement sur le site [www.courir36.fr](http://www.courir36.fr) à compter du 1<sup>er</sup> Mai 2026
- Aucune inscription ne pourra être prise sur place sauf s'il reste des dossards non attribués

## Infos pratiques

- Départ le samedi 19 septembre 2026 à 20h30
- Remise des dossards le vendredi 18 septembre 2026 de 18h00 à 20h00 et le samedi 19 septembre 2026 à partir de 17h00 sur place à la Maison des Jeunes, de la Culture et des Savoirs de La Châtre
- Espace ravitaillement dédié (salé/sucré/chaud/froid/liquide et solide)
- Point sécurité et soins dédié
- Douches, vestiaires et sanitaires et espace accompagnant sur place à la Maison des Jeunes, de la Culture et des Savoirs de La Châtre
- Bar et petite restauration, animation musicale (concert) durant toute la durée de l'évènement

## **CONDITIONS DE PARTICIPATION**

### Âge minimum :

L'inscription est ouverte aux personnes nées avant le 19 septembre 2011. Celle-ci est donc ouverte aux catégories de licence FFA (saison 2026-2027) Cadet, Junior, Espoir, Senior et Master.

### Licence ou PPS validé :

Afin de valider son inscription, chaque participant devra fournir à l'organisation :

- soit une copie de sa licence FFA
- soit démontrer être à jour de son Parcours Prévention Santé

Aucun autre document ne sera accepté.

### Engagements :

Les inscriptions se feront uniquement sur le site [www.courir36.fr](http://www.courir36.fr) à compter du 1<sup>er</sup> Mai 2026

Les inscriptions seront fermées le Vendredi 18 septembre 2026 à 18 heures ou dès l'atteinte du nombre de 150 pré-inscrits

### Athlètes Handisport :

La topologie du parcours, ainsi que la difficulté du parcours ne permettent pas l'accueil des athlètes en fauteuil, et/ou en conditions de handicap moteur et cérébral.

## **AUTRES CONDITIONS TECHNIQUES**

### Briefing d'avant course :

Un briefing de l'organisation aura lieu le samedi 19 septembre 2026 à 20h15 à la Maison des Jeunes, de la Culture et des Savoirs de La Châtre, afin de communiquer aux participants les dernières informations concernant l'épreuve et/ou les conditions météorologiques.

La présence de tous les participants est indispensable.

En fonction des prévisions météorologiques, l'organisation pourra annoncer une modification du parcours voire une annulation de l'épreuve.

### Équipement et matériel obligatoires et conseillés :

Il est obligatoire pour chaque participant de disposer d'une lampe frontale chargée et d'un téléphone portable chargé.

L'équipement pourra être adapté en fonction des conditions météorologiques

# Les Courses du Dimanche : Trail des Fafiots, Trail des Beurdirs et Trail des Beurlots

## Concept

- Trois courses pédestre organisée sur des boucles de 5, 13 et 24 km
- Pour les trois courses, l'heure maximum allouée pour terminer les courses est fixée à 12 heures (midi)

## Récompenses

- Tous les participants aux courses du dimanche recevront une récompense dans la limite des 500 premières inscriptions
- Les trois premiers coureurs (femme et homme) de chaque course recevront une dotation
- Des classements Annexes (par catégorie d'âge) pourront être établi par l'organisation pour chaque course
- Remise des prix le dimanche 20 septembre 2026 à partir de 11h45
- Présence obligatoire des récompensés à la remise des prix

## Prix et Inscriptions

- Les droits d'inscription sont fixés comme décrit dans le tableau ci-dessous
- Les droits d'inscription doivent être obligatoirement réglés lors de l'inscription sur le site [www.courir36.fr](http://www.courir36.fr)
- Inscription limitée aux 100 premiers dossards pour la course Trail des Beurdirs
- Inscription limitée aux 200 premiers dossards pour la course Trail des Beurlots
- Inscription limitée aux 200 premiers dossards pour la course Trail des Fafiots
- Inscriptions uniquement sur le site [www.courir36.fr](http://www.courir36.fr) à compter du 1<sup>er</sup> Mai 2026
- Aucune inscription ne pourra être prise sur place sauf s'il reste des dossards non attribués

<b>Epreuve</b>	<b>Prix Licencié FFA</b>	<b>Prix Non Licencié</b>	<b>Frais Dossier Courir 36</b>	<b>Frais Engagement sur place</b>
Trail des Beurdirs - 5 Km	5 euros	7 euros	0,7 euros	1 euros
Trail des Beurlots - 13 Km	10 euros	12 euros	0,8 euros	2 euros
Trail des Fafiots - 24 Km	16 euros	18 euros	0,9 euros	2 euros

➤ Ravitaillement salé/sucré/froid/liquide et solide sur le parcours selon les modalités définies dans le tableau ci-dessous

<b>Trail des Fafiots - Course 24 km</b>		
<b>Localisation</b>	<b>Kilométrage</b>	<b>Nature</b>
1) Champflorentin – La vigne de la goutte	6,6	Aliments Solide + Eau + Sucre
2) Le Poumoué	12,5	Aliments Solide + Eau + Sucre
3) La Tuilerie des Bordes	18,5	Aliments Solide + Eau + Sucre

<b>Trail des Beurlots - Course 13 km</b>		
<b>Localisation</b>	<b>Kilométrage</b>	<b>Nature</b>
1) Champflorentin – La vigne de la goutte	6,6	Aliments Solide + Eau + Sucre

➤ Les ravitaillements solides peuvent évoluer en fonction de la situation sanitaire au moment de la course. Prévoir support – « Camelbag » - pour porter votre ravitaillement.

➤ Pour l'épreuve Trail des Beurldins (course 5 km), présence uniquement du ravitaillement de fin de course.

➤ Un ravitaillement de fin de course est proposé pour l'ensemble des épreuves.

## **Infos pratiques**

➤ Départ le dimanche 20 septembre 2026 à 8h30 pour Le Trail des Fafiots, à 9h00 pour le Trail des Beurlots et à 9h30 pour le Trail des Beurldins

➤ Remise des dossards le samedi 19 septembre 2026 de 17h00 à 20h30 et le dimanche 20 septembre 2026 de 7h00 à 9h15 sur place à la Maison des Jeunes, de la Culture et des Savoirs de La Châtre

➤ Espace ravitaillement dédié (salé/sucré/liquide et solide)

➤ Point sécurité et soins dédié

➤ Douches, vestiaires et sanitaires et espace accompagnant sur place à la Maison des Jeunes, de la Culture et des Savoirs de La Châtre

➤ Bar et petite restauration durant toute la durée de l'évènement

## **CONDITIONS DE PARTICIPATION**

Âge minimum :

L'inscription est ouverte aux catégories suivantes :

➤ Course de 5 km : les compétiteurs doivent être au minimum de la catégorie Minime (nés en 2013 et avant)

- Course de 13 km, les compétiteurs doivent être au minimum de la catégorie Cadet (nés en 2011 et avant)
- Course de 24 km, les compétiteurs doivent être au minimum de la catégorie Junior (nés en 2009 et avant)

#### Licence ou PPS validé :

Afin de valider son inscription, chaque participant devra fournir à l'organisation :

- soit une copie de sa licence FFA
  - soit démontrer être à jour de son Parcours Prévention Santé
- Aucun autre document ne sera accepté.

#### Engagements :

Les inscriptions se feront uniquement sur le site [www.courir36.fr](http://www.courir36.fr) à compter du 1<sup>er</sup> Mai 2026

Les inscriptions seront fermées le Samedi 19 septembre 2026 à 20 heures ou dès l'atteinte du nombre limite de pré-inscrits

#### Athlètes Handisport :

La topologie du parcours, ainsi que la difficulté du parcours ne permettent pas l'accueil des athlètes en fauteuil, et/ou en conditions de handicap moteur et cérébral. Seule la présence de joelettes pourra être admise sur le parcours de 13 km .

### **AUTRES CONDITIONS TECHNIQUES**

#### Briefing d'avant course :

Un briefing de l'organisation aura lieu le dimanche 20 septembre 2026, 5 minutes avant le départ de chaque course sur l'aire de départ, afin de communiquer aux participants les dernières informations concernant l'épreuve et/ou les conditions météorologiques.

La présence de tous les participants est indispensable.

En fonction des prévisions météorologiques, l'organisation pourra annoncer une modification du parcours voire une annulation de l'épreuve.

#### Équipement et matériel obligatoires et conseillés :

Il est conseillé pour chaque participant de disposer d'un téléphone portable chargé.

L'équipement pourra être adapté en fonction des conditions météorologiques

Les courses se dérouleront en semi-autosuffisance.

Pour la course de 24 km, il est conseillé de disposer d'une réserve d'eau, d'une réserve alimentaire, d'une casquette et d'un coupe-vent imperméable.

## **Règles Générales pour l'ensemble des courses**

### Dossards :

L'athlète doit porter visiblement sur la poitrine pendant la totalité de la compétition, l'intégralité du dossard fourni par l'organisation.

### Cession de dossard :

Tout engagement est personnel. Aucun transfert d'inscription n'est autorisé pour quelque motif que ce soit. Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne, sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve. Toute personne disposant d'un dossard acquis en infraction avec le présent règlement pourra être disqualifiée. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation.

En cas de non-participation, l'athlète devra en informer l'organisation afin de pouvoir remettre le dossard à une tierce personne.

### Assurances et risques encourus :

**Responsabilité civile :** Conformément à la loi, l'organisateur a souscrit une assurance responsabilité civile pour la durée de l'épreuve.

### Assurance individuelle accident :

Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence sportive.

Il est conseillé aux autres participants de souscrire une assurance individuelle complémentaire.

L'organisation tient à préciser aux participants que cette course requiert un entraînement physique adapté.

En s'inscrivant, le participant renonce de fait à faire valoir, toutes revendications, de quelque nature qu'elles soient, à l'encontre du club organisateur.

Ceci concerne en particulier tout accident, blessure, piqûre d'insecte, vol, dégâts sur les biens personnels ou autres.

### Éthique et responsabilité :

Chaque participant s'engage à respecter l'environnement et à ne rien jeter sur le parcours. Il se doit d'évoluer en respectant le milieu naturel et les bénévoles. Toute personne présente sur le site de l'épreuve est entièrement responsable des dégâts qu'elle cause sur soi et sur autrui.

En conséquence, il est important de respecter l'environnement des sites traversés le jour de la course.

Les reconnaissances (non encadrées par l'organisation) sont interdites sur les terrains privés.

### Parcours :

Les participants suivront un parcours intégralement balisé. En cas d'interruption du système de balisage, ils devront prévenir l'organisation pour permettre de corriger la

défaillance.

La sécurité est un impératif : un dispositif de sécurité et de santé est mis en place par l'organisation sur le site du départ, mais il ne saurait remplacer la vigilance et la responsabilité personnelle de tous.

Durant la course, tous les participants se doivent assistance mutuelle.

Des signaleurs pourront être présents aux traversées de routes dangereuses. Sur les parties du parcours empruntant la voie publique, chaque participant devra se conformer au code de la route et ne sera en aucun cas prioritaire sur un véhicule.

Le tracé des parcours est consultable sur le lien : <https://www.trailrivesdelindre.net>

Météo :

En cas de mauvaises conditions météorologiques ou de décision préfectorale, l'organisation se réserve le droit de modifier le parcours, de neutraliser la course, l'heure de départ et même de l'annuler sans que personne puisse prétendre à un remboursement.

Restitution des droits d'engagement : les droits d'inscription ne seront pas remboursés individuellement. Seule une annulation collective de l'épreuve, pourra faire l'objet d'un remboursement partiel des droits d'inscription (les frais de dossiers resteront propriétés de l'organisation).

Abandons et éliminations :

Sauf cas de force majeure, l'abandon n'est possible qu'au site du départ. Si ce point n'est pas accessible aux véhicules de secours ou de l'organisation, le participant devra regagner le point de rapatriement le plus proche par ses propres moyens. Il lui est interdit de quitter le circuit balisé sans en avoir au préalable averti l'organisation et en être dûment autorisé.

Tout abandon en cours de la course, pour quelque raison que ce soit, doit être impérativement signalé à un membre de l'organisation.

L'élimination signifie l'exclusion définitive du participant. Tout manquement au règlement entraîne une pénalisation voire l'élimination.

Tout participant absent dans le SAS de départ au moment de l'heure de départ sera éliminé

L'élimination peut avoir lieu lorsque qu'un des manquements suivants sera constaté par l'organisation est validé par le directeur de course :

- Emprunt d'un itinéraire hors balisage représentant un raccourci
- Absence de matériel obligatoire
- Jet de détritrus volontaire par un participant ou un membre de son entourage
- Non-respect des personnes (organisation, bénévoles ou participants)

Sécurité et assistance médicale :

N° de téléphone d'assistance de l'organisation (Directeur de Course): 06 08 99 02 11

(à utiliser UNIQUEMENT en cas d'urgence)

Le N° de téléphone d'assistance de l'organisation est donné au retrait des dossards et ne doit être utilisé qu'en cas d'urgence. Un poste de secours implanté à la Maison des Jeunes, de la Culture et des Savoirs de La Châtre est destiné à porter assistance à toute personne en danger avec les moyens propres à l'organisation ou conventionnés.

Il appartient à un coureur en difficulté ou sérieusement blessé de faire appel aux secours :

- en se présentant au poste de secours,
- en appelant le PC course,
- en demandant à un autre coureur de prévenir les secours.

Il appartiendra à chaque coureur de porter assistance à toute personne en danger et de prévenir les secours. Un coureur faisant appel à un médecin ou un secouriste se soumet de fait à son autorité et s'engage à accepter ses décisions.

Les secouristes et médecins officiels sont en particulier habilités :

- à mettre hors course tout concurrent inapte à continuer l'épreuve,
- à faire évacuer par tout moyen à leur convenance les coureurs qu'ils jugent en danger
- à faire hospitaliser à leur convenance les coureurs dont l'état de santé le nécessite

Les éventuels frais résultant de l'emploi de moyens de secours ou d'évacuation exceptionnels sont supportés par la personne secourue qui doit également assurer son retour de l'endroit où elle est évacuée. Il est du seul ressort du coureur de constituer et présenter un dossier à son assurance personnelle dans le délai imparti.

Publication des résultats :

Les résultats seront uniquement publiés sur le site Internet [www.courir36.fr](http://www.courir36.fr).

Conformément à la loi dite « Informatique et Libertés », les participants peuvent s'opposer à la parution de leurs résultats sur ces sites en cas de motif légitime (pour la FFA, en faire directement la demande à l'adresse électronique [dpo@athle.fr](mailto:dpo@athle.fr))

Dopage :

Les participants s'engagent à respecter rigoureusement l'interdiction de dopage ainsi que les dispositions concernant les contrôles anti-dopage, telles qu'elles résultent des lois et règlements en vigueur

Droit à l'image :

Par sa participation, le concurrent renonce à tout droit personnel à image et autorise l'organisateur ainsi que ses ayants droit et partenaires à utiliser celle-ci sur tout support, pour une durée de 2 ans, dans le monde entier

Acceptation du présent règlement :

Le concurrent accepte sans réserve le présent règlement.